

Piratage de chaînes Canal+ : la justice sonne la fin de la récréation

A Assevent, petite commune du département du Nord, une nuit d'octobre dernier, l'atmosphère est électrique. A bord d'une puissante cylindrée, deux individus se livrent à un « rodéo » urbain, après avoir saccagé la porte d'entrée de l'un des habitants. Celui-ci prévient les forces de police, qui interviennent et interpellent les pilotes. Au commissariat, les enquêteurs démêlent les raisons de cet incident : « une embrouille liée à un compte Canal+, dont (les conducteurs et l'homme qui a appelé la police) se partagent les identifiants ». Ne pouvant utiliser les identifiants en même temps, la tension est montée.

Pour anecdotique qu'elle soit, cette affaire n'en est pas moins révélatrice d'un phénomène qui prend de l'ampleur : le piratage d'abonnements TV, Canal + en tête. Une pratique répandue, relativement simple à mettre en oeuvre, pour peu que l'on dispose des compétences techniques ou de contacts à même d'opérer les branchements ou manipulations nécessaires. Mais le délit n'est pas sans risques.

En France, le piratage mène au tribunal

Toujours dans le Nord, le tribunal d'Avesnes-sur-Helpe jugeait, dernièrement, dix personnes accusées d'avoir piraté les chaînes de Canal+. A l'origine de l'affaire, un ancien abonné, qui cherche à payer moins cher et découvre l'existence de techniques de partage de codes permettant de bénéficier gratuitement de chaînes cryptées ou satellites. Il a recours aux services d'un citoyen belge, qui lui fournit serveur et décodeur permettant à plusieurs personnes d'utiliser l'abonnement d'origine.

Le temps passant, l'homme répand la combine dans son entourage, à qui il fait bénéficier de son abonnement. Devant le tribunal, les dix inculpés réfutent l'accusation de trafic. Le procureur requiert des amendes avec sursis pour la plupart des prévenus, mais une peine de trois mois de prison avec sursis pour ceux qui ont vendu les décodeurs. Une sévérité qui témoigne d'une prise de conscience de la part de la justice.

Car selon un avocat du groupe Canal+, « les techniques comme le card-sharing (le partage d'une carte d'abonnement à des chaînes payantes au bénéfice de plusieurs personnes) ou autres font perdre 500 000 abonnés à Canal+ ». Un manque à gagner contre lequel le groupe a bien l'intention de lutter. Et si les avocats de la chaîne se démènent en France et en Europe, c'est également vers l'Afrique, terre promise du piratage, que les efforts sont concentrés.

En Afrique et au Maghreb, la riposte s'organise

Dans les villes du Maghreb, les échoppes et magasins fournissant des abonnements à peu de frais, donnant accès aux bouquets de télévision européens, ont pignon sur rue. Le matériel de décryptage et les codes d'accès sont à prix bradé. En Algérie, où on estime que neuf téléspectateurs sur dix profitent d'un bouquet piraté, il vous en coûtera de 500 DA (4 euros) à 3 000 DA (28 euros) pour vous offrir des codes de décryptage. Sur les étals de Casablanca, des codes à 500 DH (44 euros) vous donnent accès à la plupart des chaînes.

Cette déperdition a des conséquences directes sur les activités des groupes de télévision. Canal+ a

ainsi été contraint, par deux fois, de retirer ses offres : ce fut le cas de Canal+ Horizons puis, plus récemment, de Canal+ Maghreb, victimes de la mutualisation, ou card-sharing, dans des proportions industrielles. Une technique pratiquée en toute discrétion, par des particuliers qui « s'échangent » leur accès à différents bouquets. Et un phénomène contre lequel la chaîne française prend régulièrement des mesures.

En guise de contre-attaque, Canal+ a récemment décidé d'une mesure limitant le décryptage à quatre chaînes différentes dans un intervalle de 10 secondes. De même, la chaîne a lancé, avant la coupe d'Europe de football, une autre mesure restreignant l'accès à ses programmes depuis les décodeurs fabriqués par une quarantaine de fabricants, dont une grande partie était proposée en Algérie et dans le reste du Maghreb.

En Côte d'Ivoire, où les pirates revendent les abonnements à Canal+ entre 2 000 et 3 000 Francs CFA (de 3 à 4,5 euros), une vaste opération a conduit à la destruction de centaines de décodeurs et de cartes d'abonnement pirates. Qu'à cela ne tienne, les hackers développent sans cesse de nouvelles techniques, à l'image de la connexion à un serveur en ligne. Pour leurs « clients », il suffit de se munir d'un simple décodeur satellite et d'une connexion Internet. Les pirates fournissent ensuite l'accès au bouquet contre le paiement d'un abonnement, exactement comme le ferait une offre commerciale légale.

Mais si ces techniques de piratage sont aisées, elles ne sont pas sans risques. La justice rattrape souvent ces véritables trafiquants et, de plus en plus couramment, leurs clients par la même occasion. Ainsi, les trois fraudeurs d'Assevent, dans le Nord, ont été remis en liberté après leur garde à vue, mais feront l'objet d'une composition pénale, mesure alternative aux procédures judiciaires comprenant une amende et des travaux d'intérêt général.